



# 5 FAITS SUR LE DÉPÔT DIRECT



## QUESTION N° 1

**Ai-je besoin d'un ordinateur ou d'un accès à Internet pour utiliser le dépôt direct?**

**FAIT**

Non! Vous pouvez vous inscrire au dépôt direct et l'utiliser sans ordinateur ou accès à Internet. Procurez-vous un formulaire d'inscription à votre banque ou téléphonez au 1-800-593-1666. Une fois inscrit, vous pourrez continuer d'effectuer des transactions bancaires comme à l'habitude, soit en personne, à un guichet automatique, en ligne ou par téléphone.



## QUESTION N° 2

**Est-ce que le dépôt direct permet au gouvernement de retirer de l'argent de mon compte bancaire?**

**FAIT**

Non! Lorsque vous vous inscrivez au dépôt direct, vous n'autorisez pas le gouvernement (ou quiconque) à retirer de l'argent de votre compte bancaire. L'information recueillie ne peut servir qu'à déposer de l'argent dans votre compte bancaire.

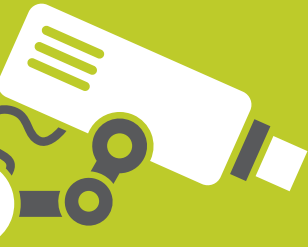


## QUESTION N° 3

**Est-ce que je peux toujours aller à la banque si j'utilise le dépôt direct?**

**FAIT**

Oui! Une fois inscrit au dépôt direct, vous pourrez continuer d'aller à la banque, entre autres, pour retirer de l'argent, vérifier votre solde et payer vos factures. La seule chose que vous n'aurez plus à faire sera de déposer votre chèque du gouvernement du Canada, puisqu'il se trouvera déjà dans votre compte!



## QUESTION N° 4

**Est-ce que le gouvernement peut surveiller mon compte bancaire si j'utilise le dépôt direct?**

**FAIT**

Non! En vous inscrivant au dépôt direct, vous ne donnez pas au gouvernement l'autorisation de surveiller votre compte bancaire. L'information que vous fournissez est protégée en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et l'accès à votre compte bancaire est protégé au titre de l'entente que vous avez avec votre institut financière.



## QUESTION N° 5

**Sans chèque, vais-je savoir que j'ai reçu un paiement?**

**FAIT**

Oui! Faire la transition au dépôt direct ne modifiera pas le calendrier de vos paiements. Votre argent sera déposé dans votre compte le même jour que votre chèque serait encaissable. De plus, vous pourrez vérifier le solde de votre compte en tout temps, que ce soit à la banque, au guichet automatique, en ligne ou par téléphone.

Si vous faites partie de la minorité de Canadiens qui reçoit encore des chèques papier du gouvernement, vous ne profitez donc pas de l'occasion de simplifier grandement votre vie en suivant seulement quelques étapes.

**INSCRIVEZ-VOUS AU DÉPÔT DIRECT MAINTENANT!**

[depotdirect.gc.ca](http://depotdirect.gc.ca)

RAPIDE • PRATIQUE • SÉCURITAIRE • FIABLE

**Canada**